

BILAN 2022

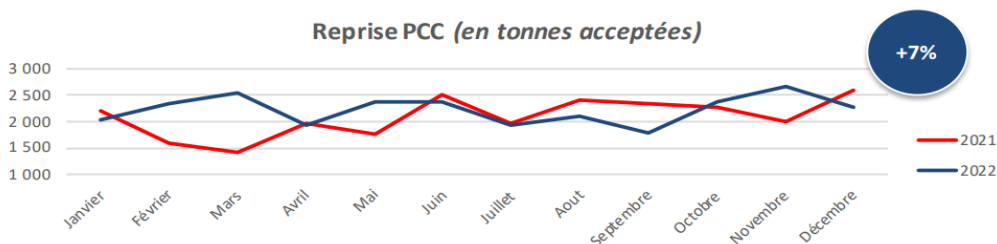
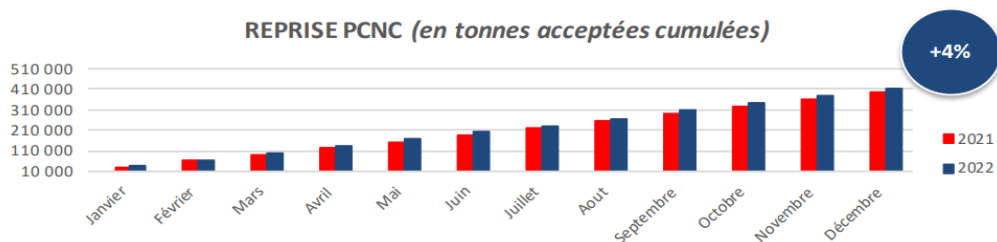
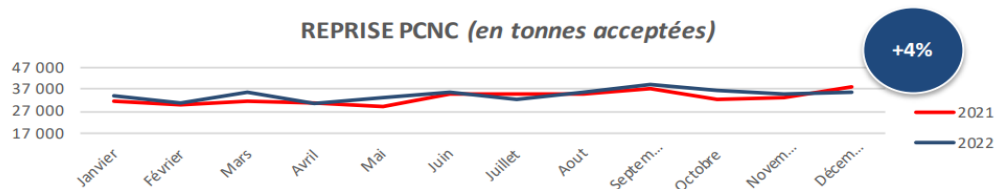
L'année 2022 a été marquée par un phénomène d'inflation généralisée, énergie en tête, touchant tout autant la production que la consommation : partie de la désorganisation logistique issue à la crise COVID et amplifiée par la guerre en Ukraine cette hausse de l'ensemble des prix a eu des conséquences l'an passé sur l'évolution de la demande en produits à recycler mais aussi sur celles concernant les matériaux et emballages recyclés. Un contexte incertain dans lequel REVIPAC a été aux côtés des collectivités locales avec sa Garantie de reprise.

TONNAGES FILIERE REPRIS : NOUVELLE PROGRESSION

Au sein de l'option Filière la reprise des emballages usagés papier-carton ménagers a poursuivi sa progression en 2022 puisqu'elle s'affiche, tous standards confondus, à 442 KT soit +4% par rapport à 2021.

Dans le détail, la progression est de 4% pour le standard PCNC avec 261 KT pour le flux 5.02A (+2%) ; 153 KT pour le flux 1.05A (+7%), une hausse toujours portée par les progrès des emballages du E-commerce mais aussi ceux de leur collecte. Enfin pour le flux 5.03A une hausse de +7% avec 26,7 KT.

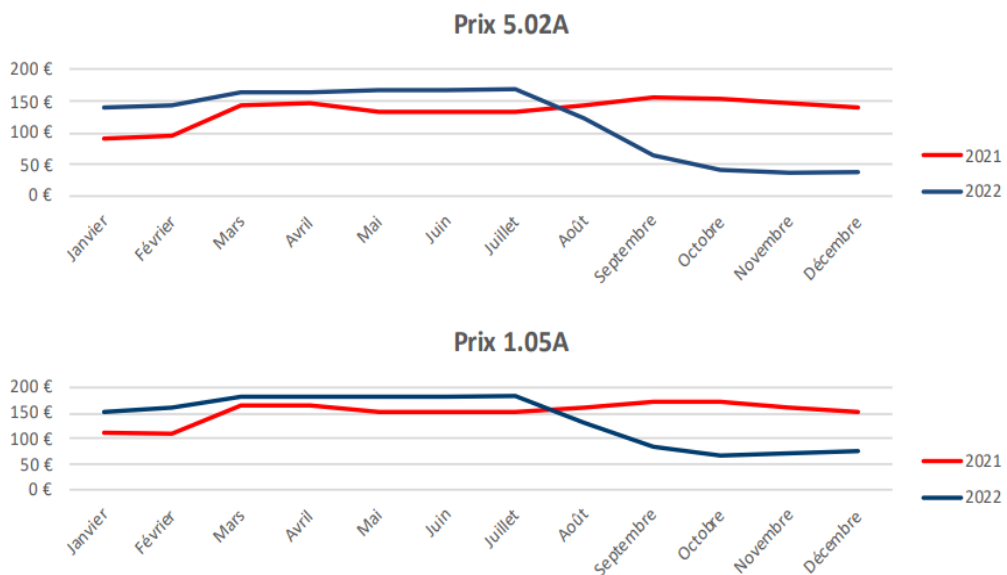
De bons résultats qui traduisent l'engagement des parties et le bon fonctionnement du partenariat entre Collectivités Territoriales et REVIPAC, tant du côté de la collecte et du tri des emballages usagés que de leur reprise et recyclage en toutes circonstances par les Repreneurs.



PRIX DE MARCHES : RETOURNEMENT

S'agissant des prix de reprise des produits à recycler, l'emballage connu sur les marchés en 2021 et pour partie en 2022, dans le sillage de la forte reprise économique post-covid, a connu un coup d'arrêt l'été dernier, concomitamment à une baisse de la demande qui ne s'est pas limitée, comme traditionnellement, à la période estivale. Depuis l'été les prix des PCNC ont entamé une décrue et ont fini l'année respectivement à -73% pour le flux 5.02A et -50% pour le flux 1.05A par rapport à la fin 2021.

Pour le Repreneur, le prix de reprise est un élément déterminant du coût du matériau recyclé qu'il va produire, lequel va se retrouver en concurrence sur les marchés avec d'autres types de produits sur lesquels ne pèsent pas les mêmes contraintes. Alors que les Repreneurs de REVIPAC garantissent le débouché physique en toutes circonstances et indépendamment de l'état de leurs carnets de commandes, ils ne peuvent faire mieux que de verser aux collectivités une recette industrielle qui suit l'évolution des prix observés sur les marchés par les mercuriales européennes de référence.



DEBOUCHES : REVIPAC RASSURE

En fin d'année dernière, de nombreuses collectivités ont rencontré des problèmes d'écoulement, pour différents flux d'emballages plastiques ou papier-carton, se traduisant par des phénomènes de stockage importants mais également des délais et décalages pour le règlement des soutiens financiers par l'éco-organisme, qui n'interviennent qu'après recyclage final.

Ces problèmes de débouchés ne concernent aucunement REVIPAC et l'option Filière.



D'une part en raison de la caractéristique principale de la garantie de reprise qui est l'engagement d'enlèvement et de recyclage - et donc de versement des soutiens - en toutes circonstances des emballages ménagers conformes aux standards PCC et PCNC ; d'autre part parce que cette garantie émane directement de ceux qui, en bout de chaîne, réutilisent effectivement la matière de ces produits usagés pour produire de nouveaux matériaux d'emballages : les papetiers recycleurs finaux.

Avec leurs 3,2 millions de tonnes de capacités industrielles de recyclage et leur engagement de donner priorité aux enlèvements des produits triés par les municipalités, ils sont à même d'assurer un débouché à toutes les collectivités territoriales partenaires de la Filière ou qui souhaitent le devenir.

La période 2018-2020, marquée par une longue atonie de la demande et des prix proches de 0 euro voire une absence de débouchés, n'est pas si lointaine. Elle a permis de constater la robustesse et la nécessité de la garantie « Filière ».

REP EM : SE SOUVENIR DES FONDAMENTAUX

Le dispositif REP Emballages Ménagers français est un dispositif original qui fixe des objectifs de recyclage et organise la collaboration des parties prenantes pour les atteindre. Il répond à une vision collective à long terme au centre de laquelle se trouve la réutilisation de la fibre issue des ressources naturelles contenues dans les déchets d'emballages et l'internalisation de leurs coûts de fin de vie. **Son fonctionnement repose sur une chaîne d'engagements et de responsabilités, individuels comme collectifs, permettant d'assurer la circularité de la boucle des emballages ménagers, de maximiser leur recyclage et au final de bénéficier collectivement à tous les partenaires.**

Pour sa part l'industrie de l'emballage papier-carton a souscrit l'engagement d'assurer en toutes circonstances la reprise de l'intégralité des déchets d'emballages ménagers conformes et de procéder à leur recyclage final en toute sécurité. **Acquis de droit à toutes les collectivités territoriales sans exception, restriction ou négociation, la Garantie de reprise s'inscrit dans une logique de solidarité et d'universalité et constitue le garant du bon fonctionnement du dispositif et de l'écoulement en continu, indépendamment des variations de la demande.**

Le dispositif donne désormais la possibilité aux collectivités de négocier auprès des options dites « marchandes », des conditions de reprise particulières afin notamment de rechercher sur les marchés une valorisation circonstancielle pour leurs emballages, en renonçant de ce fait aux bénéfices du cadre collectif de la Garantie de Reprise historique.

C'est un choix qui leur appartient en toute opportunité, mais aussi en toute connaissance de cause s'agissant du risque encouru de difficultés d'écoulement, si la demande des marchés ne suffit pas à absorber les tonnages de déchets d'emballages papier-carton inévitablement produits par les ménages.